Déclaration liminaire CSA du jeudi 8 octobre 2026

Entendre la jeunesse et protéger la communauté éducative !

Le SE-Unsa soutient les préoccupations et les revendications exprimées par les lycéens. Depuis des années, nous alertons sur le recul des services publics, le manque d'investissement dans la santé mentale des jeunes et la dégradation de leurs conditions d'apprentissage et d'avenir. Nous demandons que leur parole soit pleinement entendue, notamment à travers leurs représentants élus.

Mais nous sommes aussi très inquiets de la montée des tensions et des violences dans les établissements. Les élèves comme les personnels et notamment les équipes de vie scolaire qui se trouvent en première ligne doivent être protégés sans faille.

Il faut entendre ce que cette mobilisation dit du malaise profond de notre jeunesse, sans la désigner comme responsable des violences qui traversent la société, ni laisser sa fragilité devenir un terrain de récupération politique.

Le maillage scolaire rural et l'accompagnement des équipes nécessitent des réponses concrètes et adaptées :

Le suivi de l'harmonisation académique des LDG (écoles à deux classes) : en cas de fermeture de classe transformant une école à deux classes en école à classe unique, le SE-UNSA réitère sa demande de bonification de fermeture pour l'ensemble des personnels concernés (adjoint et directeur). C'est une mesure de justice déjà effective dans d'autres départements de l'académie. Nous suivons de près l'évolution promise des lignes directrices de gestion académiques.

L'aide spécialisée ne peut subir les ajustements des moyens départementaux : le suivi des compléments de postes spécialisés : le SE-UNSA déplore que certains postes à temps partiel de l'enseignement spécialisé de l'aide pédagogique ne soient pas complétés par des personnels spécialisés, ou fassent l'objet de remplacements non concertés. Si la spécialisation des intervenants est indispensable, la transparence en amont de nos instances et la réponse aux besoins de terrain doivent prévaloir.

Notre inquiétude porte sur la diminution très concrète de l'aide spécialisée proposée aux élèves. D'un côté, nous avons un poste d'**enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante relationnelle** à Mauriac qui reste vacant dans un contexte de RASED déjà incomplet, avec une information post mouvement qui a empêché les collègues de se positionner. (Nous alertons aussi sur ce même poste de la circonscription Cantal Sud). De l'autre, plusieurs temps d'**enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique** à temps partiel ne sont plus remplacés cette année, notamment à Montsalvy et Saint-Mamet. Nous comprenons évidemment l'importance de personnels spécialisés, mais entre un collègue non spécialisé et aucun collègue du tout, nous pensons qu'il faut maintenir une solution. Nous demandons donc le maintien des compléments de service pour cette année et une réflexion sur l'utilisation de ces supports pour permettre à des collègues de partir en formation spécialisée.